

HONORAIRES DE LOCATION

HABITATION	LOCATAIRE		BAILLEUR	
	6% TTC du loyer annuel quittancé		6% TTC du loyer annuel quittancé	
Frais de visites, constitution du dossier				5% HT
locataire et rédaction du bail			ou 4.8% TTC du loyer annuel quittancé si candidat apporté par le bailleur	
		5% HT		4% HT
Frais de renouvellement du bail Frais d'établissement d'un avenant	144 € TTC		144€ TTC	
		120€ HT		120€ HT
Frais d'état des lieux	3 € TTC / m²		3 € TTC / m²	
		2,5€ HT /m²		2,5€ HT /m²

STATIONNEMENT	LOCATAIRE		BAILLEUR		
Frais de visites, constitution du dossier locataire et rédaction du bail	42,00 € TTC		42,00 € TTC	42,00 € TTC	
locataire et redaction du bail		35 € HT		35 € HT	
Frais d'état des lieux (garage et parking)	42,00 € TTC		42, 00 € TTC		
(80.082.00		35 € HT		35 € HT	

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre le locataire et le propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014.

COMMERCES ET LOCAUX PROFESSIONNELS	LOCATAIRE	BAILLEUR	
Frais de visites, constitution du dossier locataire et rédaction du bail	25% TTC du loyer annuel HC HT	25% TTC du loyer annuel HC HT	
Frais de renouvellement du bail Frais d'établissement d'un avenant	720 € TTC 600 € HT	/	
Frais d'état des lieux	4.80 € TTC / m² (surface louée) 4€ HT /m²	4.80 € TTC / m² (surface louée) 4€ HT/m²	

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé, bon pour mandat »

Maxime DUMONTET Responsable de la Gestion Immobilière



HONORAIRES DE GESTION

Les honoraires ci-après s'appliquent en totalité aux bailleurs et sur le total des sommes recouvrées durant l'exercice (tous types de lots).

Montant des honoraires de gérance : 6,50 % HT soit 7,80 % TTC

(Taux de TVA en vigueur: 20,00 %)

AUTRES HONORAIRES ACCESSOIRES	Honoraires TTC	HT
Gestion des sinistres couverts par l'Assurance de l'Immeuble et/ou PNO	6% TTC du montant des travaux (avec un minimum de 90 € TTC)	5%
Honoraires pour travaux (décidés par le propriétaire) :		
Consultation d'entreprise, commande, traitement des factures	4.80 % TTC des travaux facturés TTC (avec un minimum de 36 € TTC)	4%
Rendez-vous sur les lieux des travaux avec entreprises ou propriétaires pour examen du projet et directives aux entreprises (par vacation)	60,00 € TTC	50,00€
Obligations administratives :		
Déclarations fiscales (hors vacations horaires) Diagnostics à fournir selon réglementation	54,00 € TTC Frais réels (sur facture)	45,00 €
Vacation horaire pour autres prestations (livraison logement, représentation en expertise ou en Assemblée Générale)	90,00 € TTC	75,00 €
Majoration de 25% après 18h (hors heures ouvrables)		
Honoraires de gestion des contentieux :		
Apurement amiable (mise en place et suivi)	96,00 € TTC	80,00€
Engagement et suivi de procédure judiciaire (fin de bail, expulsion, renouvellement de bail)	288,00 € TTC / exercice	240,00€
Assuré GLI / GRL :		
Engagement de procédure	90,00 € TTC	75,00 €
Suivi de procédure	120,00 € TTC / exercice	100,00€
Assurance Propriétaire Non Occupant	51 € TTC Frais de gestion de 2,40 € TTC	42,50 € 2,00 €
Assurance Garantie Loyers Impayés	2.50 % TTC des loyers et charges quittancés Frais de gestion de 0.60 % TTC / trimestre	2,08 % 0,50 %
Assurance Vacance Locative	2.20 % TTC des loyers et charges quittancés Frais de gestion de 0.60 % TTC / trimestre	1,83 % 0,50 %
Frais administratifs (envoi CRG, relances, déclaration H2)	3.60 € TTC / trimestre	3€

¹ Majoration de 18 € TTC par trimestre pour le versement d'acomptes mensuels des loyers.

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé, bon pour mandat »

Maxime DUMONTET Responsable de la Gestion Immobilière